



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 24 avril 2024

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 24 avril 2024

1 - Délégations de vote.....	4
2 - Désignation du secrétaire de séance.	4
3 - Communication du Président.....	4
4 - Vœu relatif à la loi portant lutte contre le dérèglement climatique.....	5
et renforcement de la résilience.....	5

Nombre de conseillers en exercice : 96

Quorum : 49

La séance a été présidée par Monsieur Alain GEST.

Ont assisté à la séance : MM. GEST, DESSEAUX, Mme FOURÉ, M. RENAUX, Mme PINON, MM. MERCUZOT, PENAUD, DUFLOT, DUFOUR, MAQUET, DÈCLE, DE JENLIS, Mmes LAVALLARD, VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mme BOUCHEZ, M. RIFFLART, Mmes BEN MOKHTAR, HAMADI, CLECH, DERIVERY, LE CLERCQ, M. STENGEL, Mme BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mmes DELAHOUSSE, VAGNIEZ, MM. THÉVENIAUD, PRADAT, Mme BECKER, M. DÉCAVÉ, Mmes DELATTRE, BOCHÉ, M. DELATTRE (siège pour la commune de BERTANGLES), Mmes GIRARD, VANDEPITTE, ROUSSEL, MM. TAUFOR, CAPRON, Mme TREFCON, MM. BOQUET, DEMARET, BARDET, Mme DUBREUCQ, MM. OURDOUILLÉ, VINDEVOGEL, Mme DOURNEL-GARAT, MM. VITRY, SANGLARD, TONNELIER, BOCQUILLON, Mme DJAROUNE, MM. EVRARD, FIN, VIGNOLLE, Mme RAMBOUR, MM. DARRAGON, BUSON, Mme ROSE-TÊTU, MM. LELEU, JEUNIAUX.

Pouvoirs de vote : M. ABET (pouvoir à M. VINDEVOGEL), M. BARA (pouvoir à Mme BECKER), M. CHAMPION (pouvoir à Mme RAMBOUR), Mme CRINON (pouvoir à M. DARRAGON), Mme DELÉTRÉ (pouvoir à M. GEST), Mme DESBUREAUX (pouvoir à Mme DELATTRE), Mme DEVAUX (pouvoir à Mme CLECH), M. DOREZ (pouvoir à M. BIENAIMÉ), M. FOUCAULT (pouvoir à M. DESSEAUX), Mme GALLIOT (pouvoir à Mme BEN MOKHTAR), M. GUÉANT (pouvoir à M. MERCUZOT), M. GUÉRIN (pouvoir à Mme LAVALLARD), M. JARDÉ (pouvoir à Mme VERRIER), M. JOVELET (pouvoir à M. CAPRON), M. LAVIALLE (pouvoir à Mme VANDEPITTE), M. LORIC (pouvoir à Mme DELAHOUSSE), M. MOLLIENS (pouvoir à M. FIN), M. PIOT (pouvoir à M. RENAUX), Mme RODINGER (pouvoir à Mme BOUCHEZ), Mme ROY (pouvoir à M. DUFLOT), Mme SAVARIEGO (pouvoir à M. DUFOUR), M. SAVREUX (pouvoir à M. DÈCLE), M. VOULMINOT (pouvoir à M. DÉCAVÉ),

Excusés : Mme VILLIERS, Mme BELLINA, M. DESCHAMPS, Mme NOUAOUR, Mme FERRARO.

Absents : MM. BAÏS, DOMISE, DUMEIGE, LEPOËTRE, Mme MARCHAND.

La séance a été **ouverte** à 18 H 08

Mouvements arrivées : Mme BOHAIN est arrivée à 18h31 (point n°4)

La séance a été **levée** à 19 H 32.

M. GEST : Je déclare la séance ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

Mme Valérie DEVAUX	donne pouvoir à	Mme Véronique CLECH
Mme Mathilde ROY	donne pouvoir à	M. Guillaume DUFLOT
M. Jean-Louis PIOT	donne pouvoir à	M. Jean-Claude RENAUX
M. Daniel ABET	donne pouvoir à	M. Laurent VINDEVOGEL
Mme Margaux DELÉTRÉ	donne pouvoir à	M. Alain GEST
Mme Claudine GALLIOT	donne pouvoir à	Mme Nedjma BEN MOKHTAR
M. Marc FOUCAULT	donne pouvoir à	M. Patrick DESSEAUX
M. Alain MOLLIENS	donne pouvoir à	M. Henri-Paul FIN
M. Pierre SAVREUX	donne pouvoir à	M. Paul-Eric DÈCLE
M. Eric GUÉANT	donne pouvoir à	M. Benoît MERCUZOT
M. Michaëli GUÉRIN	donne pouvoir à	Mme Nathalie LAVALLARD
Mme Isabelle CRINON	donne pouvoir à	M. Franck DARRAGON
M. Arnaud LAVIALLE	donne pouvoir à	Mme Maryse VANDEPITTE
Mme Isabelle SAVARIÉGO	donne pouvoir à	M. Georges DUFOUR
M. Ismaël M. BARA	donne pouvoir à	Mme Évelyne BECKER
M. Thomas DOREZ	donne pouvoir à	M. Bruno BIENAIMÉ
M. Olivier JARDÉ	donne pouvoir à	Mme Annie VERRIER
Mme Zoé DESBUREAUX	donne pouvoir à	Mme Hélène DELATTRE
M. Fabien VOULMINOT	donne pouvoir à	M. François DÉCAVÉ
M. Jean-Christophe LORIC	donne pouvoir à	Mme Juliette DELAHOUSSE
M. Jean-Marc JOVELET	donne pouvoir à	M. Éric CAPRON
M. Jean-Paul CHAMPION	donne pouvoir à	Mme Isabelle RAMBOUR
Mme Florence RODINGER	arrivera en retard et donne pouvoir à	Mme Hélène BOUCHEZ

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. GEST : Je propose à Thomas LHERMITTE d'être désigné, comme de coutume, en qualité de secrétaire de séance.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATION DU PRESIDENT.

M. GEST : Notre séance ne comporte qu'un point à l'ordre du jour. S'agissant du procès-verbal du précédent conseil et du compte rendu des décisions que j'ai été amené à prendre depuis notre dernière session, ces points ne figurent pas dans cet ordre du jour, ils seront inscrits à l'ordre du jour de notre prochain conseil qui se tiendra le jeudi 23 mai à 18 h. Je vous propose de passer directement à l'objet de la tenue extraordinaire de ce conseil.

4 - VŒU RELATIF A LA LOI PORTANT LUTTE CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE.

M. GEST : Mes chers collègues, "il faut être ferme sur l'objectif de moins artificialiser et souple dans les moyens pour y parvenir". Cette déclaration est de Christophe BÉCHU, ministre de la Transition écologique. Si celle-ci s'était traduite dans les faits, nous ne serions pas ici aujourd'hui, et je tiens d'ailleurs à vous remercier pour votre présence que je n'ai pas rendue facile en convoquant ce CAM exceptionnel au beau milieu de vacances scolaires. Je n'aurais pas osé le faire si je n'avais pas pleinement mesuré l'urgence des décisions que notre collectivité doit prendre à l'endroit de la question de l'artificialisation des sols, à laquelle nous enjoignent de répondre l'Etat et la Région dans des délais incompatibles avec notre CAM du 23 mai.

Je voudrais d'entrée tordre le cou à une idée tenace selon laquelle remettre en cause la méthodologie des lois sur l'artificialisation des sols signifierait que l'on refuse de lutter contre le dérèglement climatique. Chacun d'entre nous a à cœur le désir de transmettre un monde qui soit vivable, un monde qui soit authentiquement humain. J'ai déjà eu l'occasion de le dire lorsque nous avons été alertés en début de ce mandat sur la question des éoliennes. Je le redis avec force : tout ce que nous entreprenons au quotidien pour nos habitants, au sein de la collectivité, est guidé par la volonté de protéger notre environnement, de préserver la nature pour continuer de nous réjouir du spectacle qu'elle nous offre. L'histoire de l'humanité est une série de changements climatiques, de catastrophes venant rappeler la fragilité et l'imprévisibilité de l'environnement. Et les anciens, sidérés par les événements qui se produisaient devant leurs yeux, cherchaient dans le divin ou dans le tour que leur jouait la nature les raisons de ces spectacles parfois tragiques. L'homme s'est progressivement mis à exploiter la planète dans une logique industrialiste qui ne connaissait plus de limites. La croyance dans un progrès illimité justifiait toutes les aberrations technologiques jusqu'à défigurer les paysages ruraux et urbains, assécher les plans d'eau, comme la mer d'Aral en Union soviétique, ou faire disparaître des ressources premières de la surface de la planète. Durant des millénaires, nous cherchions à nous prémunir des dangers de la nature, et l'humanité est devenue le danger pour la nature. Pour la première fois de notre Histoire s'impose à nous la responsabilité de maintenir les conditions même de l'existence sur terre. La vulnérabilité de la nature interpelle nos consciences. Et qui pourrait être assez inconséquent pour se défaire de cette exigence qui est la condition de la vie humaine ?

Ce débat mérite beaucoup mieux que les certitudes pérorées, les admonestations culpabilisantes ou les leçons pontifiantes. Il n'y a pas d'évidence en la matière. La complexité de l'environnement doit nous rendre humbles. En 2021, je le disais déjà devant vous, rien n'est idéal, mais nous défions des idéologies régénératrices qui voudraient rendre le monde parfait. Nous essayons, nous tâtonnons, mais nous avançons. Je n'ai pas changé de principe. Nous pouvons être en accord sur l'essentiel sans pour autant partager le même chemin pour y parvenir. Sur la manière dont la loi sur le ZAN nous est imposée, comme sur ce contenu, on peut émettre les plus grandes réserves. La philosophie du projet, à l'image de la ministre qui en était en charge, est portée par une utopie décroissante qui me semble autant préjudiciable pour les habitants que pour l'environnement lui-même. J'ai du mal à saisir les motivations d'un tel projet quand l'Etat, par la voix du Président de la République, n'a de cesse de vouloir réindustrialiser la France, et c'est juste. Or, en même temps, la semaine dernière encore, le ministre LESCURE, qui recevait les chefs d'entreprise, a rappelé que le premier obstacle à leur développement résidait dans le foncier, bien avant les normes et le manque de formation. Notre collègue, maire de Rivery, a indiqué l'autre jour que l'Etat lui intimait l'obligation de payer une amende pour le nombre insuffisant de ses logements sociaux alors même que, manifestement, il ne dispose plus de disponibilités foncières. Et comment respecter les engagements du PLH, le Plan pour l'Habitat, que nous avons voté ensemble, à savoir 800 logements par an, parce que c'est cela qui permet de conserver simplement sa population, sans

avoir les terrains qui leur sont nécessaires ? Comment envisager sereinement l'avenir alors que voilà bientôt trois ans que la loi a été votée et que, sans doute, bon nombre d'entre nous ont consommé des espaces depuis et que la date de début du décompte vers 2031 vient d'être modifiée, passant de juillet à janvier 2021. Et que deviennent les dents creuses que vous avez inscrites dans vos PLU puisqu'elles n'apparaissent plus garanties aujourd'hui ?

Dans ces deux projets de loi, nous serions tentés de saluer la décision portée par le Sénat de garantir à chaque commune un hectare artificialisable pour la décennie en cours. Mais à y regarder de près, la mesure uniforme fait encore fi de la diversité des territoires concernés, et notamment du nombre très élevé de communes dans des régions comme la nôtre. On le sait bien, en milieu rural, ce n'est pas tant la question du développement des industries que celle des habitations qui soucie les maires. De leur capacité à construire de nouveaux logements dépendra la possibilité de maintenir ici une activité commerciale, là une classe, et demain la pérennité même de l'institution municipale. Car en renchérissant inévitablement le foncier, le risque est grand d'accentuer encore l'effort de métropolisation. Ce n'est bon ni pour les habitants, ni pour l'environnement.

La France n'a pourtant pas à culpabiliser car en matière d'artificialisation des sols, elle ne figure pas parmi les plus mauvais élèves. Seule l'Espagne est moins artificialisée parmi les pays européens les plus importants. Cela n'empêche malheureusement pas la France d'imaginer des mesures dont l'objectif est ardu et dont les délais d'application sont presque intenable. Pour que l'application de la loi soit simple, cela supposerait que les entreprises aient déjà intégré qu'il leur fallait désormais imaginer leurs constructions verticalement plutôt qu'horizontalement. Elles commencent à prendre conscience de cette contrainte. Pour certaines, leur activité s'y prête bien ; pour d'autres, c'est loin d'être évident. Cela signifierait également que nos concitoyens aient définitivement tiré un trait sur leur rêve d'habitat, à savoir une maison installée sur un terrain doté d'une pelouse ou d'un jardin. L'idée fait son chemin mais de là à être convaincu par un logement collectif au sein d'un immeuble multipliant les étages, surtout en milieu rural, le chemin reste encore long.

D'ailleurs, si l'on regarde comment les principaux pays européens qui nous entourent abordent ce problème, on s'aperçoit qu'aucun d'entre eux n'a eu recours à une loi. Ils s'en tiennent à des recommandations que leurs régions mettent en place de manière disparate. Le gouvernement espagnol a d'ailleurs clairement indiqué que le zéro artificialisation nette en 2050 était, je cite, "irréalisable". Je vous renvoie à un rapport sénatorial de septembre 2023, très documenté sur le sujet des politiques européennes dans ce domaine. Enfin, pour que les mesures à mettre en œuvre soient mieux acceptées, sans doute faudrait-il aussi qu'elles apparaissent équitables. Je note à cet égard qu'artificialiser les sols, notamment dans la Somme, pour implanter des éoliennes ne chagrine personne.

Avant d'entrer dans l'analyse proprement dite de la situation telle qu'elle est à ce jour, je souhaite faire un point précis sur le foncier à vocation économique disponible. Comme des chiffres fantaisistes ont été donnés par des services officiels de l'Etat dans des rapports non moins officiels où Villers-Bretonneux et le Bosquel se retrouvaient membres d'Amiens Métropole, certains peuvent encore douter de la réalité. S'agissant de terrains disponibles, viabilisés, dont nous sommes propriétaires, et donc urbanisables dans un délai maximum de dix-huit mois, nous disposons de 20 hectares, à comparer avec la consommation moyenne de ces dernières années, qui était de 10 à 15 hectares par an. Je vous laisse évaluer nos possibilités d'ici 2031, fin de l'échéance des dix ans, sachant de surcroît que les grands projets de transition écologique et énergétique auxquels nous pouvons prétendre consomment de l'ordre de 10 à 50 hectares. Or, à ce jour, je dis bien à ce jour, que nous octroie la répartition prévisionnelle dont la Région s'est vue attribuer la charge ?

La méthode de calcul, parfaitement technocratique, envisagée par la loi prévoit de prendre comme référence le nombre d'hectares artificialisés pour des logements ou du développement économique entre 2011 et 2021, et d'en retrancher 50%. De ce montant, il convient de retirer une part consacrée aux grands projets nationaux, comme chez nous le canal Seine Nord Europe. Du résultat obtenu, on soustrait la somme des projets d'intérêt régional. Le Conseil régional des Hauts-de-France a fixé cette part à 20%. Cela nous donne le nombre d'hectares que la Région peut artificialiser d'ici 2031, puisque la loi prévoit que c'est à la Région de territorialiser l'ensemble des hectares à distribuer, si je puis dire. Ce nombre est ensuite réparti par SCoT, et c'est là qu'intervient la seconde loi, votée à l'initiative du Sénat, mais validée par l'Assemblée nationale et le gouvernement, qui fait apparaître une garantie par commune.

Amiens Métropole avait consommé, de 2011 à 2021, 294 hectares. En tenant compte des calculs précédents, cela pouvait nous laisser espérer de l'ordre d'environ 120 hectares. Cette répartition a été discutée au sein des SCoT qui, pour nous, correspondent au pôle métropolitain. Celui-ci a activement participé au débat, a défendu nos principes, mais je signale au passage qu'Amiens Métropole n'était pas conviée à ces débats. Le calcul final lui attribue 462 hectares, mais comme le pôle dénombre 466 communes, avec la garantie communale nous nous retrouvons pour Amiens Métropole avec 31 hectares. Vous avez bien entendu : **31 hectares pour dix ans pour le logement et l'économie de nos 39 communes**. Je vous le dis tout net : pour moi, c'est **INACCEPTABLE**.

De même, être absent de tous les projets d'intérêt national ou régional à ce jour, c'est également **inacceptable**. Par exemple, que Tiamat, tout à fait comparable à une autre grande usine de batteries, une gigafactory, ne soit pour l'instant ni retenue dans les projets d'intérêt régional, ni dans les projets d'intérêt national, est également inacceptable. Et qu'Amiens Métropole, comme lors de la mise en place du SRADDET qu'a voulu la région, n'ait pas à ce jour été considérée comme un pôle structurant à traiter différemment, ce n'est pas non plus acceptable.

Nous avons désormais à transmettre nos observations sur le SRADDET modifié. Et vous comprenez mieux sans doute, en tout cas je l'espère, pourquoi j'ai souhaité ce débat avant de faire parvenir notre réponse. Mais l'essentiel relève du gouvernement et du Parlement. C'est pourquoi je vous propose dans le vœu de leur demander de modifier le dispositif législatif. Cela a déjà été fait une fois à l'initiative du Sénat. Et je peux vous dire que le Sénat y travaille déjà. J'ai d'ailleurs été auditionné par un groupe de travail créé à cet effet le 26 mars dernier. Nous étions une dizaine de représentants de collectivités venant de toute la France, et toutes étaient sur la même ligne. Toutes se demandaient ce qu'allait produire une telle situation, notamment entre les communes, entre les structures intercommunales.

Je voudrais simplement conclure mon propos en rappelant qu'en 2021 je vous disais déjà, je cite : "notre vision de l'environnement ne dresse pas la nature contre les hommes, mais rend l'homme à la nature". Si l'on imagine sauver la terre en sacrifiant notre mode de vie, je pense que nous ne sauverons ni l'un ni l'autre. L'homme est une menace autant qu'il est une promesse. Nous avons à agir de façon à ce que les effets de notre action soient compatibles avec la permanence d'une vie possible. J'attends du gouvernement qu'il fasse sienne cette vision et donc qu'il rende réalisable, car moins brutale, une philosophie compréhensible et utile.

Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais vous dire en préalable du débat que je souhaite avoir avec vous, sereinement, et qui engage tellement l'avenir et le développement de nos communes et de nos intercommunalités qu'il méritait, je crois, d'être tenu. Il méritait que vous ayez tous bien en tête comment on pouvait arriver au calcul que j'ai évoqué. Et surtout, que vous ayez bien en tête que nous sommes là aussi pour rappeler un certain nombre d'évidences. Par exemple, que dans la vraie vie, quand on accueille une entreprise, on ne lui dit pas de s'installer à tel endroit,

point barre, on discute avec l'entreprise qui nous dit qu'elle voudrait être proche de tel endroit. Certaines personnes ont manifestement besoin de faire quelques stages pour voir comment cela se passe réellement quand on souhaite accueillir des entreprises. Et dans la vraie vie aussi, notamment du monde rural que je connais bien, je sais l'importance qu'ont les constructions de logements, et je sais que cela se fait dans des conditions particulières de négociation avec parfois des promoteurs gourmands, cela peut arriver. Il y a donc lieu d'avoir une certaine disponibilité de terrains, sinon c'est l'étouffement de la commune, je l'ai évoqué tout à l'heure dans mon propos liminaire.

Voilà pourquoi il me semble extrêmement important que nous puissions avoir ce débat et que nous terminions par un vote sur un vœu qui sera adressé, bien sûr, au Conseil régional puisqu'une partie le concerne, mais aussi aux instances locales de l'Etat et au Parlement, au Sénat, à l'Assemblée nationale, et au gouvernement, car c'est là que l'essentiel se joue. A l'initiative du Sénat, une loi a été votée, appelée un peu pompeusement de simplification, mais on n'interdit à personne d'ajouter une troisième mouture de façon à rendre possible, sans monter les communes les unes contre les autres, ce dispositif.

Je terminerai en disant qu'il y a encore des gens qui ont imaginé, à travers ce dispositif légal, que les communes pourraient avoir la volonté de mutualiser leurs hectares. Je comprends très bien qu'une commune, à deux ans d'une échéance municipale, un maire d'une commune rurale, n'ait pas spontanément le désir de donner son hectare à Amiens Métropole ou à la commune de Longueau, par exemple. Mais comme je l'ai dit tout à l'heure, je pense aussi que plaquer un système uniforme aboutit à un résultat manifestement pas viable. C'est la raison pour laquelle il faut être extrêmement attentif. Il est arrivé par le passé qu'un gouvernement s'honore en reconnaissant qu'il a pu faire des erreurs, tout le monde en fait. Il pourrait donc modifier son texte de façon à ce que ne soit pas remis en cause son objectif de départ et qui, à ce jour, n'est mis nulle part en place sur l'ensemble du territoire français. J'ouvre le débat pour ceux qui souhaitent prendre la parole.

MME BECKER : Bonsoir à toutes et tous. En toute humilité, je crois que nous ne serons pas d'accord sur l'essentiel. L'article 1 concerne une demande de l'agglomération d'Amiens Métropole auprès du Conseil régional d'intégrer dans les projets d'envergure régionale la ZAC Jules Verne 2 et celle de Borealia, susceptibles d'accueillir des entreprises contribuant à la transition énergétique, à l'instar de Tiamat, sur le fondement de critères définis par la Région des Hauts-de-France. Au sein de notre conseil ce soir, la première Vice-présidente du Conseil régional, Madame FOURÉ, est présente. Pourquoi n'avoir pas fait cette demande directement en séance du Conseil régional ? S'agissant de Tiamat, la ZAC Jules Verne 2 pourrait effectivement accueillir ce projet d'entreprise qui contribue à la transition énergétique. S'agissant du projet Borealia, notre position est claire et en lien avec le dérèglement climatique sans précédent qui s'intensifie. L'artificialisation des sols empêche toute infiltration d'eau, tue la biodiversité, augmente la pollution des sols, réduit nos capacités agricoles, et renforce les îlots de chaleur en zone urbaine. D'ailleurs, récemment, le commissaire enquêteur qui, à mon avis, n'est pas un utopiste décroissant, a rendu un avis défavorable concernant le projet de ZAC au Bosquel dans le sud de la Somme, au motif que ce parc logistique, dédié exclusivement au transport tous camions, est non conforme aux réductions de CO₂ et ne répond pas à la loi Climat et Résilience portant sur le dérèglement climatique. L'artificialisation des sols, telle qu'elle est définie par la loi Climat et Résilience de 2021, est claire : c'est l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologique, hydrique et climatique, ainsi que de son potentiel agronomique pour son occupation ou son usage.

Sur l'article 2, qui porte sur la demande à l'Etat d'un moratoire sur l'application de la loi afin d'étudier les possibilités de porter la durée de réduction de moitié, de 10 à 15 ans, ou d'abaisser le

taux de réduction de 50 à 35%, cela n'est pas entendable. On se demande pourquoi vouloir contourner les mesures d'application d'une loi, en demandant un passe-droit, alors qu'il est urgent d'engager la bifurcation écologique et la règle verte qui est de ne pas prendre à la nature davantage qu'elle ne peut reconstituer. Alors, effectivement, la politique économique doit continuer à être appliquée, mais en revanche, moins de logistique, plus de réindustrialisation verte, une reconquête des friches avant de grignoter encore et encore du foncier agricole. Nous voterons contre ce vœu.

M. RIFFLART : D'abord, une réponse à Madame l'élue qui est derrière moi. Il n'appartient pas à la Région de statuer sur la définition des PEN et des PER, c'est-à-dire que la seule Région a pour pouvoir de désigner ce que l'on appelle une Commission de gouvernance qui rassemble des élus régionaux, mais surtout aussi des représentants des SCoT, des représentants des EPCI, des représentants des maires. En fait, c'est cette commission qui est souveraine pour décider de la répartition entre les qualifications des projets d'envergure nationale ou des projets d'envergure régionale. Madame la première Vice-présidente du Conseil régional n'avait donc aucune légitimité d'intervenir dans ce domaine.

Vous avez beaucoup parlé, Monsieur le Président, du pôle métropolitain. Quand on m'a confié la présidence de ce pôle, c'était principalement pour renouveler un SCoT, et nous étions loin d'imaginer qu'arriverait la loi Climat et Résilience et que, finalement, le pôle métropolitain allait être investi d'un rôle aussi important dans l'aménagement du territoire. Ce n'était pas prévu et peut-être que si cela avait été su, ce ne se serait pas passé de cette façon. Mais c'est ainsi, et j'assume mes responsabilités en tant que président de ce pôle, même si ce n'est pas simple, car même si nous ne faisons pas de politique dans cette enceinte, il est évident que ma philosophie politique est plutôt portée vers l'action gouvernementale qui se déroule actuellement que sur une attitude contestataire telle qu'on a, malheureusement, pu souvent la retrouver au niveau du Sénat, ce qui a parfois conduit à des positionnements qui étaient plus des positionnements politiques que des positionnements raisonnés, et a conduit à ce que j'appelle ce dérapage qui, je l'espère, va être contrôlé, de la sacralisation de l'hectare communal. C'est pourquoi il faut parfois se méfier des conseils des sénateurs.

Je partage totalement la philosophie de ce vœu, parce que vous avez réaffirmé - et je pense que c'est essentiel - la nécessité d'arriver à l'objectif en 2050, qui était l'équilibre. Cet équilibre qu'il faut atteindre permet de ne plus artificialiser sauf à renaturer ce que l'on a artificialisé, c'est-à-dire maintenir un équilibre, un statu quo, sur la répartition artificialisée/non artificialisée des sols. Il y a évidemment des objectifs écologiques, mais pas uniquement. Le catastrophisme ambiant invite à envoyer quand même quelques signes d'espoir sur l'aménagement de ce territoire et sur la préservation de cette planète. Je pense que c'est humainement essentiel de garder cet objectif. Vous l'avez défini, vous vous engagez à respecter cet objectif, et je ne peux que vous en féliciter.

Je partage aussi votre avis sur la notion de souplesse. Je pense, en effet, que Monsieur BÉCHU, ministre de l'Ecologie, a été maire, c'est donc un homme de terrain confronté à peu près aux mêmes réalités que peut l'être n'importe quel maire d'une ville de cette taille, et président d'une intercommunalité, celle d'Angers, qui est superposable à la nôtre. Ce n'est donc pas quelqu'un tout à fait hors sol et je pense qu'il a peut-être envie que nous arrivions à cet objectif sans plus pénaliser les territoires. La spécificité de notre territoire, vous l'avez souligné, c'est que nous avons une petite quarantaine de communes et que nous représentons 60 à 70% de l'activité économique de l'ensemble du territoire tel qu'il est défini par le pôle métropolitain. Je rappelle que les 8 EPCI représentent environ les deux tiers du département. Vous dites qu'Amiens Métropole n'a pas été consultée. Ce n'est pas un lieu de compétition entre EPCI, en tout cas je ne le conçois pas ainsi. Des représentants d'Amiens Métropole ici présents siègent à ce pôle, et je pense que nous avons toujours été dans une logique de partenariat, de décisions collectives, de diplomatie surtout car il

n'est pas toujours facile d'équilibrer les desideratas des territoires, et j'ai essayé d'être le plus juste possible, le plus équitable possible, c'est-à-dire prendre en considération et défendre éventuellement les territoires qui ne sont pas d'Amiens Métropole, mais aussi ceux qui sont d'Amiens Métropole. Nous avons été investis de la responsabilité de gérer ce ZAN, nous essayons de le faire tant bien que mal, avec nos équipes nous avons passé des centaines d'heures à disséquer les textes car cette loi est particulièrement complexe, rébarbative, et cette loi n'est pas arrivée non plus par hasard, elle n'est pas directement issue, comme vous l'avez dit, d'un ministre récemment disparu de nos terres. C'est le fruit d'une longue trajectoire qui commence en 2000. Il y a eu la loi SRU, le Grenelle, la convention citoyenne, et nous avons finalement abouti à cette loi Climat et Résilience, qui est un peu la synthèse de toute cette démarche qui, depuis 2000, visait à gérer un peu mieux l'artificialisation des sols, en tout cas à faire comprendre qu'il fallait voir autrement la consommation du foncier. Nous sommes presque à vingt-quatre ans du début de cette démarche, et il nous reste vingt-six ans pour y parvenir, ce qui fait cinquante ans au total.

On peut aussi regretter que la prise de conscience soit extrêmement tardive, qu'il n'y ait pas eu suffisamment tôt des gens pour s'emparer du sujet non hystériquement, non passionnément - je n'ai pas l'impression d'être un bobo écolo. Nous l'avons fait dans cette ville à travers différentes dispositions que nous avons prises collectivement pour préserver l'environnement. Cette démarche n'est pas nouvelle. Maintenant, il y a urgence. Cette urgence, des territoires l'ont anticipée, d'autres moins, mais je pense qu'il faut rester extrêmement optimiste et ferme sur l'objectif de zéro artificialisation sur les vingt-six ans qu'il nous reste pour y arriver.

Sur la répartition territoriale, la douche écossaise a été la garantie communale. C'est bien la garantie communale, car dans la première loi, on négligeait les communes, on était dans une logique consistant à dire que le SCoT allait administrer la répartition des territoires disponibles dans les communes, dans les métropoles, allait aider à un développement harmonieux du foncier disponible. Cela nous paraissait intelligent, car le SCoT est un relais de transmission entre un schéma législatif national, une grande stratégie d'aménagement régional, et les PLU que vous gérez, Mesdames et Messieurs les élus. Un SCoT est censé aménager les textes pour qu'ils soient compréhensibles et applicables par chacun et c'est surtout une démarche démocratique, où ce ne sont pas des fonctionnaires qui décident, mais des élus qui se réunissent dans des commissions, qui s'expriment, qui construisent, qui votent et élaborent un SCoT. Cette démarche très proche des élus, très favorable pour les SCoT, donc pour les EPCI également, a été démantelée par la seconde loi révisant la première loi Climat et Résilience. C'est regrettable parce qu'on en est arrivé à un décompte totalement arithmétique selon lequel une commune de 32 habitants va disposer d'un hectare et une commune de 140 000 habitants va aussi disposer d'un hectare. C'est une aberration totale.

Le problème, c'est que les fauves sont lâchés, il va être compliqué de gérer tout cela. C'est-à-dire que même si on établit des moratoires - et je pense que la démarche peut être logique puisqu'elle cherche à trouver une solution pour que les choses se passent en douceur -, ce sera malgré tout compliqué car face à cette réalité de l'hectare à mutualiser, surtout pour les communes qui ont déjà consommé cet hectare, on va se retrouver dans des situations inextricables.

C'est pourquoi il faut absolument tout faire pour qu'un projet comme Tiamat, par exemple, intègre directement les PEN, c'est possible, c'est-à-dire qu'il va sortir du compte régional, libérant un peu de l'espace régional et libérant des possibilités, comme vous l'avez dit, de développer des activités honorables en matière de transition écologique, de les installer sur des ZAC telles qu'elles sont prédéfinies, et en même temps participer au développement économique de ce territoire. Je conteste la volonté de ne voir derrière cette loi qu'une décroissance. Ce n'est pas du tout l'esprit. Je ne pense pas que l'on puisse reprocher à ce gouvernement d'être dans une logique de décroissance, en matérialisant une trajectoire qui est interdite depuis vingt-cinq ans. On doit

pouvoir faire de la croissance, j'espère qu'on y arrivera, en essayant de sauvegarder notre environnement. Et cette loi Climat et Résilience est un des éléments qui conduit à cette transition écologique la plus pertinente et performante possible pour essayer de garantir notre avenir sous notre ciel encore bleu.

J'incite à voter ce vœu, je continue à me battre pour que Tiamat soit dans les PEN, ce n'est pas simple. La réalité, c'est qu'il y a un versant nord et un versant sud, on me l'a encore rappelé à la dernière réunion que nous avons eue. Monsieur LECA, Vice-président en charge du sujet, a dit qu'il y avait un territoire sud, un territoire nord, qu'il y a la Picardie et le reste des Hauts-de-France. J'ai même dû lui dire à un moment donné que la Picardie n'existait plus. Il faut se battre, et nous allons y arriver, parce que c'est technique, c'est un long déroulé, avec un processus de concertation publique pour définir ce qu'est un projet d'intérêt national, un projet d'intérêt régional. Notre intérêt à nous est d'essayer de mettre le plus de choses dans les Projets d'envergure nationale pour libérer de l'espace et réserver du foncier à des projets régionaux.

Le second élément qui me paraît essentiel, c'est d'inscrire dans la réponse au SRADDET, que nous avons déjà faite au Pôle Métropolitain, que vous avez d'ailleurs votée et qui comporte de nombreux éléments repris ici dans ce texte, le principe que dans les Projets d'envergure régionale il y a aussi la nécessité de distinguer deux polarités très importantes : la MEL, qui n'a que 90 communes sur son territoire, Amiens qui a 32 communes et pourra en avoir 39 si chacun d'entre vous ici signe rapidement un document d'urbanisme, donc 40 hectares pour Amiens, 90 hectares pour la MEL, ce n'est pas énorme quand on compare les populations et l'activité économique. En revanche, il nous paraît essentiel d'attirer l'attention de la Région au moment où vont être définis les Projets d'envergure régionale, qu'il faut intégrer cette notion de polarité Lille-Amiens, c'est-à-dire qu'il doit y avoir deux pôles bien identifiés, facteurs de croissance, de développement économique, qui doivent obligatoirement récolter une partie de ces Projets d'envergure régionale. C'est un vœu qui doit rester fort pour peu qu'il soit encore compatible avec ce qui a été voté par la Commission, avec un certain nombre de règles à respecter, notamment au niveau de l'implantation d'industries écologiquement responsables. Je voterai ce vœu, mais s'il est possible d'ajouter qu'il ne faut pas comparer Tiamat avec des projets d'envergure régionale, car il s'agit d'un Projet d'Envergure Nationale. A force de batailler, et sachant que vous avez présenté un projet Tiamat beaucoup plus mûr, on est arrivé à ce que Lille reconnaisse que ce projet peut être intégré dans le foncier des PEN, et il faut absolument se réserver, par le biais du SCoT, une quotité foncière des Projets d'Envergure Nationale qui soit directement attachée aux deux pôles que constituent la MEL et Amiens Métropole.

M. GEST : Merci de votre intervention qui m'a d'ailleurs inspiré quelques commentaires avant que je donne la parole à Benoît MERCUZOT. Pascal RIFFLART l'a rapidement évoqué, mais il faut préciser pourquoi nous n'avons que 31 hectares et pas 39 puisque nous avons 39 communes. En fait, la garantie communale joue si vous avez un document d'urbanisme. Or, il se trouve que 8 communes n'en ont pas, ce qui nous ramène à 31 communes et donc à 31 hectares. J'ai d'ailleurs omis de préciser tout à l'heure qu'au sein du pôle métropolitain aujourd'hui, nous serions la structure ayant le moins d'hectares, toutes les autres auraient davantage parce qu'elles ont davantage de communes, notamment l'une d'entre elles qui en a 120 aurait 120 hectares. On voit bien que l'on touche au ridicule puisqu'Amiens Métropole - et ce n'est ni péjoratif ni une critique à l'égard de nos collègues des autres structures intercommunales - n'a pas la même dimension, ne joue pas le même rôle que l'ensemble des autres structures intercommunales. C'est la raison pour laquelle, Pascal, malheureusement, je crains que cela crée une compétition entre EPCI, je le crains fort. Et compétition encore, ce n'est rien si elle se fait avec un bon tempérament, mais la compétition peut parfois dériver. Je ne pense donc pas que cela va améliorer les choses entre établissements intercommunaux et entre communes. C'est aussi pourquoi j'attire l'attention de tout le monde sur le sujet. Si j'ai souhaité que nous en parlions aujourd'hui, c'est aussi parce que ce

n'est pas un sujet médiatisé pour l'instant. Il faut le comprendre d'ailleurs, il faut déjà que les journalistes se plongent dans le dossier et arrivent à rendre compréhensible ce que je vous expliquais tout à l'heure, et peut-être que ce que j'ai expliqué ne l'était pas. Cela reste donc une affaire d'élus, et les affaires d'élus n'intéressent pas toujours le grand public. Il est extrêmement important que nous puissions débattre sur le sujet. Oui, je pense que, malheureusement, cela peut entraîner une compétition entre EPCI.

M. MERCUZOT : Je voudrais tout d'abord, si vous le voulez bien, faire une remarque à l'attention de Madame BECKER et faire une autre remarque sur la méthode qui a été appliquée et qui nous amène à la difficulté dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. La première remarque concerne donc l'intervention de Madame BECKER. C'est très bien, tout le monde est particulièrement favorable à la préservation de la biodiversité et à la lutte contre le dérèglement climatique. Ce qui m'étonne un peu dans votre intervention, c'est qu'il me semblait que depuis maintenant plusieurs années, et notamment depuis quelques crises sociales que nous avons connues, il pouvait y avoir un consensus sur le fait que l'écologie, ou en tout cas la lutte contre le réchauffement climatique, doit non seulement être juste, mais qu'elle doit de plus être accompagnée d'alternatives, des alternatives qui, pour reprendre une formule bien connue, devraient permettre de repousser la fin du monde sans craindre la fin du mois. Et je dois vous dire, Madame BECKER, que je ne comprends pas votre conception parce que pour nous, Amiens Métropole, en tant que collectivité, c'est quoi la fin du mois ? C'est la capacité que nous avons à accueillir des activités créatrices d'emploi. C'est cela notre fin du mois à nous. Et le problème que nous avons aujourd'hui est que nous sommes incapables, comme nous devons le faire dans dix ans, vingt ans, trente ans, de créer des emplois sans nous implanter sur des hectares qui, aujourd'hui, ne sont pas occupés.

Evidemment, il est facile, comme vous l'avez dit, de parler des friches. Les friches, les friches, les friches... mais d'abord, les friches ne sont pas aussi nombreuses que cela. Mon collègue Marc FOUCAULT n'est pas là ce soir, mais il est bien au courant de la situation, de la même façon que le pôle métropolitain qui a étudié la question de très près. De toute façon, les friches correspondent à du foncier qui est parfois imbriqué dans de l'habitation, ce qui rend particulièrement compliquée l'industrialisation que vous souhaitez et que nous souhaitons tous. Enfin, les friches ont généralement la particularité d'être polluées. Ce qui veut dire qu'avant même de pouvoir les occuper, il faut investir de façon lourde pour les dépolluer, ce qui rend pratiquement impossible, ou en tout cas difficile dans l'état actuel où nous travaillons, de les réindustrialiser. Encore une fois, il ne s'agit pas de dire que nous ne voulons pas la non-artificialisation des terres, mais de dire que nous la voulons, et pouvoir la mettre en œuvre de manière solide, durable et véritable. Nous devons inventer, et nous avons besoin d'un peu de temps pour cela, de nouvelles méthodes.

Le second aspect concerne justement la question de la méthode, qui fait que nous en sommes là aujourd'hui. Il est quand même assez incroyable, de mon point de vue, que cette culture de l'uniformité continue à survivre et à s'imposer à nous quarante ans après la première loi de décentralisation. Finalement, sous prétexte d'unité, nous n'arrêtons pas de penser que nous devrions être uniformes. Et c'est bien à ce titre que chacune des communes, ou à peu près, s'est vue accorder la même garantie d'un hectare. Que vous ayez 135 000 habitants ou 50 habitants, peu importe, vous êtes une commune et donc vous disposez d'un hectare. Que la situation de l'emploi sur votre commune soit favorable ou défavorable, peu importe. Que vous ayez un besoin particulier de logements, peu importe. Et le plus aberrant de cette situation, c'est qu'en réalité, la loi telle qu'elle existe favorise ceux qui, dans les dernières décennies, ont le plus consommé. Parce que 50% d'un nombre important d'hectares consommés représentent beaucoup plus que 50% d'un nombre d'hectares si vous avez déjà été précautionneux dans la décennie précédente. On est donc dans un système incohérent, qui ne tient pas debout.

Ce qui m'inquiète un peu plus, c'est que si l'on admet que nous devons en arriver à cette notion d'équité, que nous devons abandonner l'uniformité, il faut constater qu'il nous reviendra, à nous élus locaux, de faire notre propre loi, qui ne serait plus une loi nationale, mais une loi locale. Concernant notre sujet, cela voudrait dire que nous sommes capables de déterminer des critères pour les zones d'intérêt régional, par exemple, mais que nous sommes aussi capables de mettre en place des critères qui, pour reprendre l'expression de Pascal RIFFLART, feraient que non, les fauves ne seraient pas lâchés, car dire que les fauves sont lâchés, c'est admettre qu'au-dessus des fauves il faut un dompteur. Et qui est ce dompteur à votre avis ? C'est forcément soit le plus fort des fauves, soit celui qui est au-dessus des fauves, c'est-à-dire, en l'occurrence, notre fameuse loi qui s'impose à tous de la même façon. Et tant que l'on ne réussira pas à sortir de ce système, nous serons face à des situations aussi aberrantes que celle-là. Parce qu'il est inacceptable que la communauté d'agglomération dispose de 31 hectares... Et d'ailleurs, ce n'est pas la communauté d'agglomération, mais 31 communes de la communauté d'agglomération qui disposeront d'un hectare. Et parce qu'il est inacceptable que Tiamat ne figure ni dans les Projets d'envergure nationale ni dans les Projets d'envergure régionale, je voterai évidemment ce vœu.

M. GEST : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. RENAUX : Je voudrais revenir sur l'origine de la démarche qui nous conduit aujourd'hui à une loi totalement déconnectée des réalités. Tout cela est issu, rappelons-le, de la fameuse Convention citoyenne, où des citoyens sont tirés au sort, à qui on donne un statut et une légitimité prenant le contrepied des élus des territoires légitimement élus et légitimement représentatifs. C'est ce que j'appellerai la démocratie à la Française des Jeux. Si ça continue comme ça, on va mettre en place les conseils municipaux par tirage au sort, et on aura encore de magnifiques projets de loi. Cette loi n'est pas bonne, déjà dans son essence et dans la manière dont elle a été élaborée, on le voit bien, déconnectée des territoires, des élus, des gens, qui travaillent d'arrache-pied à tirer leurs territoires vers le haut, ou en tout cas à empêcher qu'ils ne sombrent. Car derrière cela, ce sont des populations qui doivent pouvoir vivre, qui doivent pouvoir trouver du travail, de l'activité, qui doivent pouvoir profiter de leur territoire, bien entendu. C'est une loi de décroissance, clairement, je l'affirme, et on se retrouve avec des injonctions contradictoires, comme l'a rappelé le Président. Comment peut-on dire, d'un côté, qu'il faut réindustrialiser nos territoires, sachant que des lois, des textes, des réglementations se mettent en place - je pense à la lutte contre le bruit, par exemple - visant à retirer les activités économiques des villes pour les mettre, notamment, en périphérie. Et de l'autre, nous dire qu'il faut remettre ces activités dans les villes. Il faut donc du foncier pour pouvoir développer les activités, permettre à nos populations d'avoir des revenus, de s'enrichir et d'enrichir nos territoires. Et il y a aussi les besoins en matière de logements, sachant que l'on ne fera pas vivre toutes nos populations dans des gratte-ciel.

Evidemment, il y a des enjeux importants du point de vue de la sauvegarde du climat etc... Nous ne savons pas tout, et certains portent des affirmations péremptoires, prétendent savoir lire dans l'avenir, pensent qu'il est possible d'anticiper le développement de la planète, qu'elle va continuer à évoluer. Qu'il faille limiter l'impact négatif de l'activité humaine, tout le monde est d'accord sur ce point, mais je ne suis pas pour la méthode consistant à revenir en arrière et à décroître. Je pense que l'intelligence humaine a permis de surmonter des défis, et je fais plus confiance à la science, à notre intelligence, plutôt qu'à des croyances.

De plus, la manière dont cette loi a été mise en œuvre montre que l'on prend une période de référence, et que ce sont les territoires qui ont le plus consommé auparavant qui vont être récompensés et qui pourraient avoir plus de droit à construire, nonobstant la modification par le Sénat du fameux hectare. Cela partait d'une bonne intention, mais force est de constater aujourd'hui que c'est une usine à gaz. Personne ne sait, y compris les services de l'Etat, comment rendre cette loi applicable. Je voterai évidemment ce vœu parce qu'il porte un message fort en

direction du gouvernement pour lui faire comprendre qu'il y a véritablement un problème, et il ne peut pas rester sourd. Il entend le même son de cloche dans tous les territoires. Je pense qu'il faut remettre à plat cette loi, reconstruire un projet en partant des territoires et de leurs élus, car ce sont eux qui ont la connaissance la plus fine de leur territoire, en fixant évidemment des enjeux. On le ferait beaucoup mieux en s'appuyant sur notre tissu démocratique composé d'une multitude d'élus dans les différentes instances.

Comment peut-on demander à un maire de se satisfaire de cette loi si on lui retire sa capacité à développer son territoire ? A quoi allons-nous servir si nous ne sommes plus capables de développer, d'adapter notre offre de logements dans les communes en fonction des populations et de leurs attentes, et de favoriser l'accueil des entreprises ? Avec cette loi, on est en train de supprimer tout dynamisme, toute capacité de nos territoires, de nos élus, d'offrir un avenir à leur territoire. Je voterai ce vœu, bien entendu, même si je considère que c'est l'ensemble de la loi qui doit être remise en cause.

M. BOCQUILLON : Pour information, je suis impacté par cette nouvelle loi puisque je devais agrandir un cimetière, ce qui m'a été refusé au prétexte qu'il y aurait désormais un turnover, que les concessions devaient être reprises tous les trente ans. C'est ce qui m'a été dit par la DDTM. Je souhaitais recréer une nouvelle salle des fêtes, et donc je ne pourrai pas. On m'a suggéré de racheter un bâtiment sur la zone d'activités de Rivery pour y faire une salle des fêtes. J'ai participé à une réunion vendredi dernier, invité par l'Association des Maires de la Somme. J'ignore si tous les maires ont été invités. Je ne sais pas si j'y étais invité en tant que maire ou en tant que membre du conseil d'administration du Grand Amiénois. Nous étions une douzaine de maires avec Madame BOCHÉ, Monsieur VITRY, Madame VANDEPITTE, Monsieur TAUFOR et moi-même. Monsieur RIFFLART avec son équipe a bien défendu le projet pour notre territoire, avec des questions pertinentes posées à Monsieur LE CORR auxquelles il a répondu car il connaissait bien son sujet. Je souhaitais donc les remercier d'être intervenus, d'avoir défendu le territoire du Grand Amiénois de façon à modifier cette loi. Et dans les questions posées, on a senti qu'un travail en profondeur avait été fait par les équipes. J'espère que nous aurons gain de cause.

M. GEST : Merci, Bernard, tu as parfaitement raison de le dire. L'ADUGA a également beaucoup travaillé, puisqu'ils ont en charge le SCoT sur ce problème qui, comme l'a dit Pascal RIFFLART, n'était pas prévu en 2020. Nous avons découvert ce texte plus tard ainsi que les conséquences de sa mise en œuvre. Il ne faut pas perdre de vue que l'Etat a conçu, avec les parlementaires, un dispositif mais qu'il a confié aux régions le soin de le mettre en œuvre. Les régions n'ont rien demandé.

MME FOURE : Nous sommes tous d'accord sur le constat. Depuis quelques dizaines d'années, on a artificialisé beaucoup trop sur notre territoire et il s'agit maintenant de ne pas poursuivre dans le même sens. La question est de savoir maintenant comment y remédier pour l'avenir ? C'est ce qui est soumis à consultation. Peut-être faut-il dire aussi que la consultation ne va pas s'arrêter ce soir. Nous sommes à une étape et elle va se poursuivre parce que la question de savoir quels sont les projets qui vont être retenus en tant que Projets d'envergure nationale ou régional n'est pas définitivement arrêtée, des évolutions auront encore lieu et tout cela va se faire sur plusieurs années. Il est donc très important que nous puissions en débattre ici. Notre territoire se développe économiquement aujourd'hui d'une manière assez exceptionnelle. Quand on regarde notre histoire, on se rend compte qu'il y a eu peu de périodes où le développement économique et de l'emploi a été aussi fort. Ce développement économique se fait aussi et surtout grâce à des entreprises qui travaillent dans le sens de la transition écologique. Je pense, évidemment, à Tiamat et à bien d'autres entreprises. Il serait paradoxal que des considérations écologiques nous empêchent de développer des entreprises allant dans le sens de la transition écologique. Parce que je suis une incorrigible optimiste, je ne désespère pas que le bon sens l'emportera et qu'un certain nombre des

remarques que nous formulons ce soir seront prises en considération. En tout cas, c'est bien dans ce sens que le débat a eu lieu ce soir, et il est important que nous puissions voter de la manière la plus unanime possible, même si ce ne sera pas un vote à l'unanimité, ce que l'on peut regretter. Mais qu'une très forte majorité se prononce en faveur de ce vœu me semble aller dans le bon sens.

M. RIFFLART : Une dernière intervention, car j'ai volontairement accéléré sur le processus ayant conduit à la mise en place de cette logique sur l'épargne du foncier. Je souhaite vous lire quelques mots que nous avons écrits et qui me paraissent assez fondamentaux. Je ne partage pas du tout le point de vue de Jean-Claude RENAUX. "La loi Grenelle 2 de juillet 2010, complétée par la loi ALUR de 2014, incite les collectivités à réaliser un inventaire très précis et chiffré des évolutions de l'occupation de leur sol [...] A la suite de ces deux lois, l'article L 101.2 du code de l'urbanisme énonce 'une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et les protections des sites, des milieux et des paysages naturels'. Ces deux textes ont été portés dans un premier temps par Jean-Louis BORLOO et dans un second temps par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, qui ne sont pas des apôtres, à mon sens, de la décroissance. C'est pour vous dire que la trajectoire était légalement définie par des élus. Après, c'est vrai qu'il y a eu une espèce de mix avec la convention citoyenne, mais c'est ce à quoi il faut maintenant s'attendre et même aspirer. Il n'y a pas uniquement des élus qui décident, il y a aussi une participation citoyenne qui est à prendre en considération. On la sent très bien monter, et si on n'est pas capable d'intégrer ce paramètre, on aura de grandes difficultés à faire entendre la voix de ces élus. Je pense que la manière dont cela s'est passé crée un équilibre entre la responsabilité qui reste celle du législateur, sachant que ce peut être aussi dans un cadre de l'exécutif communal ou d'EPCI, et une participation et une prise en compte d'une convention citoyenne. Pour moi, c'est une bonne synthèse.

Vous avez souvent cité l'Espagne. C'est vrai que l'Espagne est le plus mauvais élève actuellement puisque c'est le pays qui a le plus artificialisé son territoire. Je vous invite à regarder ce qui se passe en Espagne. L'incroyable bétonisation des côtes a généré une crise immobilière extraordinaire, avec des fonciers maintenant totalement inoccupés, ce qui crée une catastrophe économique en Espagne qui cherche aujourd'hui des responsabilités là où peut-être il n'y en a pas. Encore une fois, dans l'inventaire qui est fait sur l'artificialisation des sols, nous ne sommes pas forcément les plus vertueux en France, nous sommes juste avant l'Espagne, avec 47 km² artificialisés pour 100 000 habitants. Nous sommes capables de réagir, mais par rapport à ce qu'il s'est passé ces vingt dernières années, je pense que nous ne sommes pas des leaders de la transition écologique.

M. DE JENLIS : Je ne comptais pas réagir, mais l'intervention de Jean-Claude RENAUX m'a incité à le faire. Je suis assez ahuri que l'on puisse imaginer que nous n'avons pas de problème en France et dans le monde par rapport au changement climatique et que le sujet dont on parle aujourd'hui peut provenir d'une convention citoyenne et que jusqu'alors personne ne s'était posé la question de savoir si nous vivions dans un monde qu'on ne souhaiterait pas plus tard à nos enfants. Un rapport du Sénat, publié en 2021, précisait que depuis quarante-trois ans, les terres artificialisées dépassaient de 3 à 5 millions d'hectares. Cela représentait 70% de croissance de terres artificialisées alors que la population avait évolué de 19%. Ce rapport précisait même que c'est ce qui produit des effets sur la capacité des sols à absorber l'eau, et les conséquences sur la biodiversité. Il ne faut pas oublier que les sols constituent un énorme puits de carbone et qu'en France, 3 à 4 milliards de tonnes de carbone sont stockés dans les 30 centimètres supérieurs des sols, c'est trois fois plus que ce que peuvent absorber les arbres des forêts françaises.

J'ai entendu dire aussi que la France n'était pas le pire élève en termes de taux d'artificialisation, mais rapporté au nombre d'habitants, nous sommes les pires élèves de l'Europe. Nous avons

47 km² de surfaces artificialisées pour 100 000 habitants. C'est un des pires taux aujourd'hui rapporté au nombre d'habitants. Enfin, je terminerai par un sujet qui a été largement évoqué par les différents intervenants, à savoir la fameuse garantie rurale de 1 hectare créée par le Sénat. Mais n'est-ce pas cette fameuse garantie rurale d'un hectare créée par le Sénat qui peut mettre en péril l'objectif du ZAN ? "Cette garantie universelle donne l'impression que l'on a jeté des confettis d'un hectare partout en France au détriment d'une véritable politique d'aménagement du territoire". C'est Michel HEINRICH, ancien député des Vosges, aujourd'hui président de la fédération nationale des SCoT, qui le dit. Intercommunalités de France regrette pour sa part l'institution de ce dispositif qui, je cite : "dans l'esprit est contradictoire avec les objectifs partagés de sobriété foncière et dans la lettre risque de créer incertitudes et contentieux dans certains territoires du fait de la complexité du dispositif". Nous y sommes. Même son de cloche du côté de France Urbaine. L'association dénonce cette disposition, je cite, "basée sur un constat erroné, contreproductif, au regard de l'esprit du ZAN, et contradictoire avec la nécessaire différenciation territoriale".

Cela a été dit et redit, une ville de 135 000 habitants se voit dotée d'un hectare, une commune de 150 habitants aura un hectare. On peut comprendre l'esprit qui a animé les sénateurs en faisant cela, je pense que cette disposition partait peut-être d'un bon sentiment, mais malheureusement, c'est la disposition essentielle qui met en péril aujourd'hui l'objectif recherché d'ici 2050, et c'est ce qui nous réunit en partie aujourd'hui. On sait que la question foncière a toujours fait l'objet de débats passionnés, nous en avons eu de bons exemples ce soir, mais permettez-moi de conclure en citant la nouvelle Secrétaire générale de l'Organisation Météorologique mondiale qui dit que "la crise climatique est le plus grand défi de notre génération. Le coût de l'action climatique peut sembler élevé, mais le coût de l'inaction l'est encore plus".

M. VIGNOLLE : En résumé, nous aurions 31 hectares, plus 8 hectares éventuels, pour l'économie et l'habitat pour Amiens Métropole, et la communauté Lille Métropole en aurait 95. Je souhaitais savoir si, à ce jour, nous connaissions la position de la métropole lilloise sur cette loi et si un vœu avait été établi par cette même métropole.

M. GEST : Je commencerai par la dernière intervention de Marc. Depuis le changement de région, le moins que l'on puisse dire, c'est que les collaborations entre la région lilloise et la région amiénoise ne pullulent pas. Je suis le premier à le regretter, mais c'est un fait. J'avais eu l'occasion de dire à quelques-uns qu'il a fallu une présentation des premières étapes du Tour de France 2025 pour que je rencontre pour la première fois Madame AUBRY depuis dix ans. Donc, je ne sais pas. Mais ce qui est sûr, c'est que Lille, comme Amiens, avaient été considérées dans le SRADDET qui a été voté il y a quelques années, comme des pôles structurants, je ne sais plus quelle est l'appellation exacte, mais cela voulait dire qu'ils étaient traités différemment du reste de la région, reconnaissant en cela qu'ils comptaient les deux plus grandes villes de la région, Lille étant une ville de 220 000 habitants, Amiens une ville de 135 000. Evidemment, l'agglomération lilloise n'a rien à voir avec la nôtre. Pour l'heure, malheureusement, ce n'est pas pris en compte dans la modification du SRADDET. Il faut savoir aussi que l'agglomération lilloise par rapport à nous compte un nombre de communes moindre par rapport à sa population. Je suppose qu'elle aussi, appartenant à un département, de même que les cinq départements de la région Hauts-de-France qui ont un nombre considérable de communes, va être concernée par le même dispositif. C'est un élément dont il faut tenir compte.

J'ajoute que sur tous ces sujets, je me suis entretenu aujourd'hui même avec le Président BERTRAND qui est d'ailleurs tout à fait d'accord pour venir présenter devant notre assemblée la façon dont il conçoit la mise en œuvre de ces mesures. Nous verrons s'il peut sembler opportun de le faire venir devant cette assemblée. Il est donc parfaitement au courant, au moment où nous nous parlons, que le système ne donne pas satisfaction, et comme vient de le dire Brigitte FOURÉ,

les projets d'intérêt national mais surtout d'intérêt régional ne sont pas définitivement arrêtés. C'est pourquoi il est l'heure de se manifester.

Je souhaite non seulement que toutes les communautés de communes du pôle métropolitain, comme elles en ont d'ailleurs manifesté la volonté lors de notre dernier conseil, fassent une démarche publique comme la nôtre. Et au-delà de cela, il faut nécessairement rendre ce débat public pour éviter qu'il demeure une affaire entre élus, sachant que ce n'est pas la solution pour aboutir à une modification donnant satisfaction à toutes les problématiques de la loi qui ne s'arrête pas à la garantie communale. Et la garantie communale, Hubert, ce n'est pas la garantie communale du Sénat, mais une loi, et quelle que soit l'origine de l'assemblée qui l'a souhaitée, elle ne devient une loi que lorsque l'ensemble du Parlement l'a adoptée, et qu'elle a reçu la bénédiction du gouvernement. A mon avis, les communes ont eu un réflexe de protection parfaitement compréhensible, mais comme souvent, c'est l'uniformité du système qui pose problème et non pas le point de départ de la réflexion.

Pour répondre à Madame BECKER, vous avez essayé de mettre en cause Brigitte FOURÉ, mais ce n'est pas le sujet. Il y a des instances désignées pour discuter de ces sujets et je suppose que le jour où il y aura vraiment débat au Conseil régional, Brigitte FOURÉ, qui est quand même Maire de la deuxième ville de la région, s'exprimera, je n'ai pas d'inquiétude sur ce point. D'autre part, vous restez figée sur l'affaire de Borealia, et vous comparez ce que nous voulons faire à Borealia avec le projet dit du Bosquel. Cela n'a strictement rien à voir. Vous savez très bien ce que nous voulons faire de Borealia. Il s'agit d'une zone moderne dont la dimension est tout à fait susceptible d'accueillir des projets correspondant à la transition écologique et énergétique. Et je peux d'ailleurs vous dire que nous avons eu sept visites de porteurs de projets industriels de cette nature depuis douze mois. Sept projets souvent amenés par l'organisme Nord France Invest qui essaie de les répartir en fonction des demandes des entreprises sur l'ensemble du territoire régional. Ces projets, hors Tiamat, ont fait état d'un besoin foncier allant de 7 à 56 hectares, et cela représenterait un investissement cumulé de 2,5 milliards d'Euros et un potentiel de 5 000 créations d'emplois. Je note que cela ne vous intéresse pas et que vous préférez rester sur votre dogmatisme, alors même que plusieurs intervenants et moi-même venons de vous dire et de vous répéter qu'il n'est pas question de remettre en cause le fondement même de la loi, mais de la rendre applicable tout simplement. Il s'agit davantage ici du problème posé par le 1 hectare par commune, mais ailleurs il y a aussi des problèmes. Ce n'est pas un hasard d'ailleurs si le ministre BÉCHU a récemment dit qu'il fallait déminer le problème, car il est conscient que ce problème n'est pas propre à Amiens, mais général sur le territoire national. Il faut donc revoir la copie. Que vous compariez cela au projet du Bosquel est une aberration, à moins que vous n'ayez ni lu ce que nous avons prévu de faire sur Borealia, ni lu ce qu'est le projet présenté au Bosquel.

Ensuite, vous nous dites qu'il faut utiliser les friches. J'ignorais que vous étiez la porte-parole des services de l'Etat. Quelles friches ? De quelles friches parle-t-on ? Nous en avons une sur Amiens en tout et pour tout, celle de l'ancienne station d'épuration dite de Saint-Maurice. Tout le reste est utilisé. D'ailleurs, nous faisons l'expérience de la difficulté d'utiliser des friches. Benoît l'a très justement évoqué tout à l'heure, utiliser des friches coûte plus cher parce que c'est souvent pollué, nous venons d'en faire l'expérience avec l'implantation récente annoncée de la maroquinerie qui s'installe sur le site d'une activité qui était polluante. Cela a juste augmenté le coût du projet d'un million d'Euros. Une paille ! Heureusement, le projet n'est pas arrêté pour autant, mais quand même ! C'est donc compliqué, c'est compliqué parce que c'est souvent mal situé. Sinon, nous aurions depuis longtemps vendu ces terres à des candidats. Encore une fois, il n'y a que les personnes qui ne vont jamais rencontrer d'entreprises pour penser que l'on arrive avec un projet à implanter n'importe où, même s'il est mal desservi, même s'il est isolé etc... Ce n'est pas vrai. Bien sûr, quand on en a, il faut les faire, mais que fait-on avec l'ancien tri postal ? Que fait-on avec la

halle Sernam ? Et je pourrais d'ailleurs en citer beaucoup d'autres. Et que nous reste-t-il sur l'espace industriel nord ? Rien.

Peut-être faut-il de temps en temps porter un peu de considération à ce que l'on vous dit, et ce ne sont pas des affirmations gratuites, mais ce sont des faits. Et je l'ai dit également au Préfet qui, heureusement, n'a pas écouté son administration pour nous donner raison sur Tiamat. Il faut faire preuve d'analyse précise et connaître un peu les dossiers. C'est la raison pour laquelle je déplore votre argumentation puisqu'elle se traduit par une position qui vous conduit à dire que vous ne voterez pas notre vœu. Tant pis, c'est dommage, parce qu'un vœu unanime ou très largement soutenu, c'est mieux, mais vous vous en expliquerez devant ceux qui cherchent du travail alors que, manifestement, vous ne souhaitez pas leur en confier. Vous vous en expliquerez. J'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, et je vous le répète aujourd'hui. Nous verrons à ce moment-là comment les personnes confrontées à cela réagiront.

Je vous propose de passer à la présentation du vœu. Souhaitez-vous que nous relisions intégralement le vœu ? Non ? Ce n'est pas utile ? Il est très détaillé, mais nous l'avons voulu ainsi afin que vous ayez tous les éléments pour vous positionner. Je le mets donc aux voix.

Vu l'arrêté du 4 août 2020 du Préfet de Région des Hauts-de-France portant approbation du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET),

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Vu la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux,

Vu le décret n° 2022 762 du 29 avril 2022 relatif aux objectifs et aux règles générales en matière de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires,

Vu les avis favorables de la conférence régionale de la gouvernance du 18 janvier 2024 sur la qualification des projets d'envergure nationale et européenne et des projets d'envergure régionale,

Compte tenu que la région Hauts-de-France a consommé, entre le 1^{er} janvier 2011 et le 1^{er} janvier 2021, 16290 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers – 54.8% des surfaces consommées pour le logement et 36.9% pour les activités économiques - et attendu que, pour atteindre les objectifs donnés par la loi, il en résulte les calculs suivants :

- **Réduction de moitié sur la période de 2021 – 2031 de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers observée sur la période 2011-2021, cette enveloppe régionale théorique est de 8145 ha,**
- **Chaque région devant contribuer au forfait national, l'enveloppe régionale théorique 2021-2031 est amputée de 8,94%, soit 728 ha.** L'arrêté ministériel fixe la liste des projets d'envergure nationale et européenne ayant vocation à être réalisés d'ici 2031 au regard des catégories fixées par la loi et en raison de leur intérêt général majeur : par exemple le canal Seine nord Europe,

- Afin d'accueillir les projets d'envergure régionale qui contribuent à la réindustrialisation ou à la décarbonation ; au développement des filières d'avenir et qui ont vocation à être réalisés d'ici 2031, le SRADDET réserve 20% de l'enveloppe régionale disponible (soit 1 483 ha).

Après avoir déduit les enveloppes dédiées aux projets d'envergure nationale, européenne et régionale, le solde à répartir entre les territoires, appelé enveloppe régionale territorialisée, est de 5 934 ha. Cette enveloppe régionale territorialisée, au niveau des SCOT, a été répartie en fonction de la consommation de terres de la décennie passée et, entre autres, de la valorisation des dynamiques démographiques et économiques des territoires.

Les résultats issus de cette méthode sont ajustés au titre de la loi du 20 juillet 2023 pour **garantir une surface minimale communale de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers fixée à 1 ha par commune ayant prescrit un document d'urbanisme d'ici le 22 août 2026.**

A l'échelle du SCOT du grand amiénois, le cumul des garanties communales représente 462 hectares. Il correspond aux 466 communes desquelles on retranche 8 communes d'Amiens Métropole qui ne sont pas couvertes par des documents d'urbanisme et auxquelles on ajoute 3 hectares pour les communes nouvelles. C'est donc l'application de la garantie rurale qui dimensionne le potentiel de consommation foncière du Grand Amiénois.

Ainsi la dotation ZAN (zéro artificialisation nette) pour la communauté d'agglomération d'Amiens métropole serait de 31 ha.

La taille considérable du SCOT et la disparité du nombre de communes par EPCI rendent plus difficile l'application de la loi.

Compte-tenu que la règle n°13 du fascicule du SRADDET affirme la ville d'Amiens et cinq communes (Camon, Dury, Longueau, Rivery et Salouël) comme pôle principal, positionné au centre d'un espace à enjeux au sein duquel doivent être développés les relais métropolitains et les excellences productives, il y a lieu d'affirmer Amiens comme second pôle régional en renforçant et en élargissant son offre métropolitaine afin d'assurer les besoins en habitat des 39 communes de l'agglomération.

Avec les choix opérés dans la modification du SRADDET, ce rôle ne pourra être que très difficilement assuré dans le futur. En effet, la garantie communale issue de la loi de juillet 2023 limite, de fait, la consommation foncière des six communes constitutives du pôle au sens du SRADDET à 6 hectares (disséminés en un hectare pour chacune), et à 31 hectares pour la totalité d'Amiens Métropole. Une telle situation n'est pas tenable, ni même envisageable eu égard au rôle que le SRADDET affirme pour celle-ci.

Compte tenu de l'avancement au 1^{er} janvier 2021 de la date inaugurant la période décennale augmentant la prise en considération des hectares concernés,

Constatant la promesse non tenue du SRADDET de distinguer comme second pôle de la Région, Amiens qui se trouve aujourd'hui considérée comme une commune parmi d'autres,



LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Vu le code général des collectivités territoriales,

DÉLIBÈRE

Article 1 : L'agglomération d'Amiens métropole demande par le présent vœu au Conseil régional des Hauts-de-France d'intégrer dans les projets d'envergure régionale la ZAC Jules Verne 2 et celle de Boréalta susceptibles d'accueillir des entreprises contribuant à la transition énergétique – à l'instar de TLAMAT – sur le fondement des critères définis par la Région des Hauts-de-France.

Article 2 : L'agglomération d'Amiens métropole demande par le présent vœu au Gouvernement et au Parlement d'instaurer un moratoire sur l'application de la loi afin d'étudier les possibilités de porter la durée de réduction de moitié de 10 à 15 ans, ou de réduire le taux de réduction de 50% à 35%, et d'assurer la « garantie communale » en cohérence avec un partage équilibré et harmonieux du territoire.

Article 3 : le président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ADOpte

Observations :

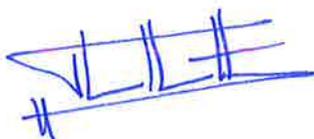
M. PRADAT, M. BARA (pouvoir à Mme BECKER), Mme BECKER, M. VOULMINOT (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, Mme DESBUREAUX (pouvoir à Mme DELATTRE), Mme DELATTRE, M. ÉVRARD ont voté contre.

M. GEST : Ce vœu est donc adopté à une très très large majorité. Nous allons le porter à la connaissance de tous ceux qui sont concernés et j'espère vivement que tout le monde va s'y mettre pour trouver une solution qui ne pénalise pas définitivement la juste demande à l'origine de ce débat. Merci à tous pour votre participation. Très bonne soirée.

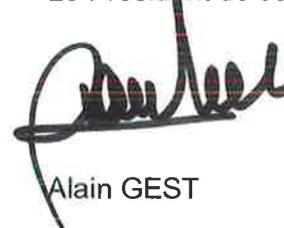
La séance est levée à 19 heures 32.

Le Secrétaire de séance

Thomas LHERMITTE



Le Président de séance



Alain GEST

